



ÉLECTION CAPN BIBLIOTHÉCAIRES ASSISTANTS SPÉCIALISÉS

CES POLITIQUES QUI DÉTRUISENT LES MISSIONS DES BIBLIOTHÈQUES

Comme les autres corps de bibliothèque, les bibliothécaires assistants spécialisés sont touchés par les restrictions budgétaires :

- gel du point d'indice depuis 2010 et dégradation du pouvoir d'achat
- conséquences des politiques d'austérité qui ont supprimé 150 000 postes de fonctionnaires depuis 2008, reportant le travail sur des effectifs plus restreints et resserrant encore plus les possibilités d'entrée dans le corps et de promotion
- la LRU (loi relative aux libertés et responsabilités des universités) qui, en introduisant la concurrence entre universités, l'autonomie budgétaire avec des dotations limitées et en favorisant les partenariats publics-privés désastreux a fragilisé de nombreuses universités et par ricochet les BU, dégradant le service rendu aux étudiants et l'offre documentaire
- des projets d'externalisation (acquisitions, catalogage...) ou d'extension des horaires d'ouverture touchant les cœurs de métiers et les savoir-faire et transformant durablement l'environnement de travail.

OÙ EN SONT LES LES BIBLIOTHÉCAIRES ASSISTANTS SPÉCIALISÉS ?

Depuis la création du corps des BIBAS en 2011, le déroulement de carrière s'est allongé et la progression est freinée avec une stagnation dans le 2e grade de la classe supérieure. La mise en place des examens professionnels ne remédie en rien au problème puisque le nombre de postes ouverts est ridiculement bas (en 2014 : 13 admis pour le passage de classe normale à classe supérieure et 40 pour le passage de classe supérieure à classe exceptionnelle).

Les possibilités de promotion dans le corps des bibliothécaires sont elles aussi très insuffisantes avec seulement 15 promus en 2014 pour quelques 1300 BAS promouvables. Enfin, les mutations sont plus difficiles que par le passé et la CGT dénonce en particulier le « profilage » des postes qui conduit les directeurs d'établissements à choisir leur « candidat ».

Les BAS doivent par ailleurs faire face à une mutation du métier : catalogage des e-book, référencement du web, développement des services au public et de la médiation le plus souvent sans réel accompagnement ou formation et surtout sans reconnaissance...



AUX CÔTÉS DES BAS, LA CGT REVENDIQUE :

- La mise en place d'un travail de fond sur l'ensemble de la filière bibliothèque pour des déroulements de carrières enfin améliorés (moins de grades, prise d'échelons plus rapide)
- Une augmentation significative des possibilités de promotions dans le corps de bibliothécaires et du nombre de postes offerts aux concours internes et examens professionnels
- Une revalorisation des salaires (dégel du point d'indice, intégration des primes dans le salaire)
- Le renforcement des garanties statutaires et de l'égalité de traitement (mutation, détachement, carrière...)

À QUOI SERVENT LES CAP ?

Instance consultative composée à part égale de membres de l'administration et de représentants élus des personnels, la Commission Administrative Paritaire (CAP) **examine les décisions et points relatifs aux carrières des agents sur** : les promotions, les demandes de mutation et de détachement, les réductions d'ancienneté, les recours concernant un entretien annuel, le refus d'un temps partiel, les sanctions disciplinaires...

Avec le transfert d'une partie de la gestion des personnels des bibliothèques aux présidents d'université (LRU) et aux établissements publics du ministère de la Culture, **cette élection à la CAP nationale revêt une importance particulière pour votre avenir, c'est le dernier rempart contre la loi du plus fort, l'arbitraire des chefs d'établissement.**

POURQUOI ACCORDER VOTRE CONFIANCE AUX ÉLUS DE LA CGT BIBLIOTHÈQUES ?

- Parce qu'ils portent haut et fort des valeurs d'équité et de justice
- Parce qu'ils sont compétents, intègres, combatifs
- Parce qu'ils défendent un service public de qualité au service de tous
- Parce qu'ils se battent pour l'amélioration de vos conditions de travail

Afin de mieux défendre leurs intérêts, les salariés des secteurs (public et privé) de l'Éducation, de la Culture et de la Recherche se sont unis dans une fédération regroupant tous les personnels, qu'ils soient titulaires ou contractuels sans distinction de statut (enseignants, administratifs, ingénieurs, personnels techniques, de service ou des bibliothèques). **La CGT est la première force syndicale de notre pays.**

Pour le progrès social, VOTEZ et faites voter CGT

**ÉLECTION PAR VOTE ÉLECTRONIQUE
DU 27 NOVEMBRE AU 4 DÉCEMBRE 2014**

